

## RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU SECTEUR ADOLESCENTS

La vie en collectivité implique de respecter un certain nombre de règles afin de vivre ensemble dans les meilleures conditions et que le séjour se passe le mieux possible.

### ❖ RESPECT

*Se respecter soi même, c'est aussi respecter les autres et son cadre de vie !*

**Respect d'autrui :** Il est demandé à chacun d'adopter une attitude agréable et conviviale.

Le patient hospitalisé s'engage à avoir un comportement correct et un langage respectueux envers le personnel de la Clinique et les autres patients présents.

Une tenue correcte est demandée lors des activités ainsi que pour venir à table, merci de penser à retirer casquette, manteau, foulard, écharpe...

**Respect de l'intimité :** Votre chambre est un espace personnel et de soins, il ne vous est pas permis d'y recevoir d'autres patients, ni de pénétrer dans la chambre d'autrui.

Dans les chambres doubles, chacun respecte l'espace et l'intimité d'autrui.

Enfin, dans un souci de préserver l'intimité de chacun, une tenue décente est demandée en toutes circonstances, notamment dans les couloirs. Les relations sexuelles ne sont pas admises.

**Respect du matériel et des locaux :** Il est recommandé de respecter la propreté des locaux. Toute dégradation causée par un patient ou l'un de ses visiteurs sera à sa charge.

Vous êtes responsables de la bonne tenue de la chambre (rangement des effets personnels et lit fait chaque matin avant de commencer les activités à 8h ou 9h).

Vous pouvez décorer votre chambre en utilisant de la pâte autocollante mais vous ne pouvez pas faire de trou dans les murs.

**Il est strictement interdit de réaliser des colorations (cheveux/vêtements...) dans les douches de l'établissement.**

Pour les patients diabétiques, les déchets souillés doivent impérativement être mis dans les containers jaunes réservés à cet effet. Ces derniers sont à votre disposition auprès des soignants.

**Hygiène :** Certaines règles d'hygiène sont indispensables à votre bien être : douche quotidienne, ainsi qu'après le sport, brossage des dents après chaque repas, lavage des mains (avant de passer à table, après être passé aux toilettes, s'être mouché ou avoir éternué...)

Pour des raisons d'hygiène, il est interdit de conserver des aliments dans les chambres. Il est interdit de laver du linge dans la salle de bain. Il est également interdit d'amener des animaux domestiques, excepté les chiens-guides d'aveugles, dans la Clinique. Concernant les végétaux, il est préférable d'apporter des plantes plutôt que des fleurs coupées.

**Nuisance sonores :** les patients s'engagent à éviter tout bruit inutile et tout désordre dans l'établissement afin de ne pas gêner le repos des autres. Ainsi, l'écoute de musique sans casque ou écouteurs ainsi que l'émission ou la réception d'appels téléphoniques dans les parties communes de l'établissement : salle de restauration, hall d'entrée, salon... ne sont pas autorisées.

Il est demandé à ce que le volume des téléviseurs, des postes de radio ainsi que des appareils électroniques soient réglés de façon à ne pas gêner les voisins de chambre ainsi que les autres patients.

## ❖ ORGANISATION

### Horaires :

Horaire de lever 7H30, coucher 22h00 en chambre

Horaires des repas : petit déjeuner 8h00, déjeuner 12H15, dîner 18H15.

La distribution nominative des médicaments s'effectue 4 fois par jour soit : de 7h30 à 8h30 pour le matin, de 11h15 à 12h00 pour le midi, de 17h15 à 18h00 pour le soir, de 20h15 à 21h30 pour la nuit. Les patients doivent être présents dans leur chambre lors de ces passages, sauf en cas d'activité programmée. Dans ce cas, le patient est autorisé à récupérer son traitement auprès des infirmiers en salle de soins.

**Activités :** les activités de soins, groupales ou individuelles, s'intègrent dans votre projet thérapeutique et sont obligatoires, sauf prescription médicale contraire. Il est de votre responsabilité de vous y rendre à l'heure, spontanément, et de questionner l'équipe soignante en cas d'incertitude. Les temps consacrés aux devoirs scolaires ou au rattrapage des cours sont également obligatoires, une aide pourra vous être apportée.

**Écrans :** L'accès aux écrans (téléphones, ordinateurs,...) n'est pas autorisé lors des temps d'activité : priorité au programme de soin.

Des ordinateurs sont mis à votre disposition lors des temps libres à condition d'en avoir un usage respectueux des lois, notamment vis-à-vis des mineurs (pas d'accès à la violence, la pornographie, tout usage illicite).

Lors des temps de repas, la convivialité et les échanges sont favorisés et donc il est demandé de ne pas utiliser de téléphone portable.

Afin de favoriser la bonne qualité de sommeil, les téléphones portables seront restitués pour la nuit au personnel soignant au moment du coucher.

## ❖ SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

**Violence :** Les actes de violence, qu'ils soient physiques ou verbaux ne sont pas tolérés. En cas de conflit, vous avez la possibilité d'interpeller un membre de l'équipe. Si vous êtes témoin d'une situation de violence vous êtes tenus d'alerter rapidement un personnel de l'établissement.

**Médicaments :** tous les traitements médicamenteux sont prescrits et délivrés par la clinique. Sauf autorisation, il est interdit de garder sur soi des médicaments personnels. Tout traitement personnel devra être redonné aux parents ou autres accompagnants.

**Circulation dans la Clinique :** L'accès aux salles de soins est strictement interdit à tous les patients. L'accès au plateau technique est soumis à autorisation médicale établie à l'entrée du patient et ne peut se faire qu'en présence d'un soignant. Les adolescents ne sont pas autorisés à pénétrer dans les secteurs d'hospitalisation des adultes. Pour des raisons de sécurité, l'accès aux ascenseurs n'est pas autorisé en dehors des autorisations pour motif médical.

**Tabac :** L'article R 3511-1 du code de santé publique souligne l'interdiction de fumer dans les lieux fréquentés par les mineurs, et principalement dans les établissements de Santé. Cette interdiction s'étend aux espaces couverts et non couverts. Il en est de même pour les cigarettes électroniques.

**Toxiques :** Il est strictement interdit de consommer ou d'introduire des produits illicites ainsi que de l'alcool au sein de la Clinique.

**Objets personnels :** Un inventaire est effectué par un membre de l'équipe lors de chaque entrée dans l'établissement. Il est interdit d'introduire et conserver dans l'enceinte de la clinique toute arme, petit couteau, outils. Les rasoirs seront gardés par le personnel soignant. La Direction décline toute responsabilité sur la perte ou le vol d'objets. C'est pourquoi nous vous demandons d'éviter d'apporter des objets de valeur (bijoux, argent) durant votre séjour. En cas de besoin, un coffre personnel à code est mis à votre disposition gratuitement.

**Appareils électriques :** Il est interdit de brancher tout appareil électrique (cafetière, bouilloire, multiprises etc.) sans autorisation préalable de la Direction. La responsabilité du patient sera retenue en cas de manquement à cette interdiction.

**Consignes à suivre en cas d'incendie :** Dès votre arrivée, il vous est demandé de prendre connaissance du plan d'évacuation. Gardez votre calme, prévenez le personnel soignant de l'étage et suivez leurs instructions. N'utilisez pas les ascenseurs.

**Sorties :** Les adolescents étant placés sous la responsabilité de la clinique, il leur est interdit de sortir seul des limites de l'établissement. Sur leur demande, les adolescents peuvent être éventuellement autorisés à quitter l'étage, tout en restant dans l'enceinte de la clinique. Pour une sortie de quelques heures, les adolescents devront être accompagnés d'un membre de l'équipe soignante. Concernant les week-ends, ils ont pour nous un caractère thérapeutique. Chaque adolescent peut donc quitter la clinique du samedi 9h30 au dimanche soir 18h, après acceptation de la demande rédigé dans un délai impart.

Lorsqu'une gêne est occasionnée et / ou le règlement non respecté, la clinique répond de manière graduée, pédagogique et adaptée en fonction de la gravité de l'acte et/ou de son caractère répétitif. Plusieurs mesures peuvent être prises : simple rappel du cadre de fonctionnement, travail éducatif, utilisation du barème de sanction, jusqu'à l'exclusion définitive (avec arrêt du suivi ETP). Nous nous engageons à vous proposer des soins en échanges de votre engagement à respecter ses règles. Cet accord permet aux équipes de travailler sereinement, et au public de bénéficier de soins de qualité. Ce règlement ne se substitue pas au cadre légal qui peut impliquer des procédures judiciaires.

Nom(s) et Prénom(s) des responsables légaux : .....

.....

Nous, soussignés, responsable(s) légal(aux) de l'enfant :

NOM et Prénom de l'enfant : .....

avoir pris connaissance du règlement intérieur du secteur adolescent de la Clinique du Chalonais et l'acceptons.

Fait à Châtenoy-le-Royal, le : .....

Signature(s) :